

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 968

18 avril 2008

SOMMAIRE

Alain Kockhans - Coiffure Homme S.à r.l.	46426	International Wine Tasting & Trading S.A.	46421
Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l.	46464	Kalvin S.A.	46422
Antevorte International S.à r.l.	46423	Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.	46440
Antimo S.A.	46425	Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 2 S.à r.l.	46463
APP S.à r.l.	46439	Maples Finance Luxembourg	46420
Bijouterie Orcanta Sàrl	46422	Media Properties S.à r.l.	46438
Boa Nova S.à.r.l.	46462	Minafin Sàrl	46423
B.S. Diffusion S.à r.l.	46422	Moivre S.A.	46421
CBFI Participations I S.à r.l.	46443	New Star International Property (Luxem- bourg One) S.à r.l.	46457
Cece Services de Bureau S.à r.l.	46462	New Star International Property (Luxem- bourg Two) S.à r.l.	46459
C.E.C.R.H. International S.A.	46423	Recosa Finance S.A.	46424
Clorane S.A.	46420	Ruralia Finance S.A.	46418
Cotratech S.A.	46455	S5 Luxembourg S.C.A.	46419
CPI Atlantis Super TopCo Sàrl	46426	Same S. à r.l.	46421
D.D.B. S.A.	46461	SGC International S.A.	46418
De Longhi Holding S.A.	46420	Shire Holdings Ireland Limited, Luxem- bourg Branch	46418
DJE Investment S.A.	46463	Société Européenne pour le Développe- ment S.A.-SEDEV	46463
Ecotechnology S.A.	46419	Société Financière et de Participations Im- mobilières S.A.	46425
Elba Lux S.à r.l.	46464	South Europe Infrastructure Equity Finan- ce	46424
Elfa Group S.à r.l.	46422	Wacker Investments S.à r.l.	46450
EPI Partners	46424	Ypso Management Benetti S.e.c.s.	46423
Euro Properties Investments III S.A.	46421		
Excoser International S.à r.l.	46419		
Fifin S.A.	46420		
Finba Luxembourg S.A.	46453		
Futech Investment S.A.	46461		
Gestimma S.A.	46419		
H.B.N. Services S.A.	46455		
Interinvest Real Estate Luxembourg S.A.	46425		

Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008043444/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04125. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Antonio-Lobo Xavier. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Le 27 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SGC INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Référence de publication: 2008043467/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Ruralia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.811.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 Mars 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Madame Emanuela CORVASCE, née le 31 octobre 1975 à Barletta (BA) en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

* Madame Carine AGOSTINI, née le 27 avril 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Sébastien SCHAACK, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

* Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Jonathan LEPAGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RURALIA FINANCE S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008041639/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2008.

Excoser International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 122.993.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043253/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Ecotechnology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 71.000.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043252/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05757. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

S5 Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 102.681.

Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043249/1433/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07792. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Gestimma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.034.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2008.

GESTIMMA S.A

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043441/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06786. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

De Longhi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.08.

DE LONGHI HOLDING S.A.

DONATI Régis / VEGAS-PIERONI Louis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043442/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06789. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Fifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.050.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043389/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01759. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Maples Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.056.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043289/7971/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07056. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Clorane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.250.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLORANE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043447/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05186. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Moivre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.739.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOIVRE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043446/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05125. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Same S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 67.698.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043300/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 103.448.

Le bilan au 31.12. 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043288/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06304. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

International Wine Tasting & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 60.570.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043448/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05181. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Kalvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.165.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALVIN S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008043449/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05170. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Elfa Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.381.

Par résolution signée en date du 13 août 2007, les associés ont pris la décision d'accepter la démission de Monsieur Erik LARSSON, avec adresse professionnelle au 4, Birger Jarlsgatan, 11434, Stockholm, Suède, de son mandat de gérant, avec effet au 31 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043461/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

B.S. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 72.297.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043151/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Bijouterie Orcanta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 70, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 81.298.

Le bilan au 31-12-2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043148/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02460. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Antevorte International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 114.712.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043282/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06309. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

C.E.C.R.H. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 101.655.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043399/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06100. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 850.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.406.

Extrait de la décision de gérance du 15/02/2008

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

48, blvd G.-D. Charlotte, L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008043199/2374/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Ypso Management Benetti S.e.c.s., Société en Commandite simple.**Capital social: EUR 3.678.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.918.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008043443/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO07004. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du 25 avril 2007 du conseil de gérance de la société EPI PARTNERS SàRL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.432, gérant unique de la société SEIEF S.C.A., que le siège social dudit gérant a été transféré de L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour inscription

Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043465/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04583. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

EPI Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.432.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce que l'adresse de Monsieur Aule DE BOURNET, associé de la société EPI PARTNERS, est désormais à 5, Elvaston Place, Fourth Floor Flat, SW7 QQ Londres, Grande-Bretagne.

Veuillez noter que cette nouvelle adresse avait d'ores et déjà été prise en compte par le Registre de Commerce concernant les fonctions de gérant de Monsieur DE BOURNET.

Pour inscription

Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043464/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Recosa Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.923.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 mars 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RECOsa FINANCE SA., ayant eu son siège social à L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins, de fait établie à L-2550 Luxembourg, 6, av. du X Septembre et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.923 et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008043202/323/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Interinvest Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.131.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 30 novembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} janvier 2008 du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043484/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07243. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Antimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 99.956.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 5 mars 2008 que: le siège social de la Société a été transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043482/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07254. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Société Financière et de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.564.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 30 novembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré avec effet au 1^{er} janvier 2008 du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043483/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07246. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Alain Kockhans - Coiffure Homme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 5, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 81.075.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043147/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02453. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

CPI Atlantis Super TopCo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CPI Capital Partners Europe L.P., an English limited partnership, organized under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New-York, NY 10022, United States, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11071, here represented by Mr. Bob Calmes, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2007,

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

Such appearing party is the sole member of CPI Atlantis Super TopCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, B.P 9, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 131513, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 16 August, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 15, 2007, number 2307. The articles of association have not yet been amended (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Restatement of the articles of association of the Company;
2. Cancellation of the existing hundred (100) shares of the Company;
3. Capital increase of the share capital of the Company up to one hundred forty-three thousand four hundred Euro (EUR 143,400), represented by one hundred thirty-two thousand six hundred forty-five (132,645) Class A Shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and ten thousand seven hundred fifty-five (10,755) Class B shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each.
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the entire corporate capital, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to restate the articles of association of the Company. As a consequence, the articles of association of the Company are amended and shall read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CPI ATLANTIS SUPER TopCo S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) class A shares of the Company of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9.

9.1. The Class A Shareholder may not transfer its shares or its loans made from time to time to the Company (the "Loans") prior to the first anniversary of the date of the shareholders' agreement as may be entered from time to time between the shareholders of the Company and certain other parties (the "Shareholders' Agreement"), unless, in each case, the transfer is made to a Class A Shareholder or a Class B Shareholder.

9.2. Following the first anniversary of the date of the Shareholders' Agreement, the Class A Shareholder may transfer its shares and/or Loans to any person, without prejudice to Clause 10 and subject to Clause 11 (if applicable).

9.3. The Class B Shareholder may not transfer its shares or Loans during the term of the Shareholders' Agreement except for a transfer pursuant to Clauses 10 and 11 or except with the prior written consent of the Class A Shareholder or unless the transfer is made to a Class A Shareholder or a Class B Shareholder.

9.4. Any transfer of shares or Loans made to a Class A Shareholder or a Class B Shareholder shall be on condition that the transferee executes a deed of adherence so that the transferee is bound by the terms of the Shareholders' Agreement.

9.5. Save in respect of a transfer of shares or Loans made to a Class A Shareholder or a Class B Shareholder, no party may transfer shares unless at the same time they transfer the same proportion of Loans to the acquiring party.

Art. 10.

10.1. On the occurrence of a Change of Control Event (as defined in the Shareholders' Agreement), the Class A Shareholder may require the Class B Shareholder to sell all except one of the Class B Shareholder's shares and all of the Class B Shareholder's Loans (the "Call Option").

10.2. Prior to the occurrence of a Change of Control Event, the Class B Shareholder will, as soon as practicable, and in any event no later than 2 months prior to the occurrence of the Change of Control Event give notice in writing to the Class A Shareholder (the "Change of Control Notice") that such an event may occur.

10.3. The Class A Shareholder may, by notice in writing (the "Option Notice") to be given at any time within 1 month of receipt of a Change of Control Notice or in the event that a Change of Control Notice is not delivered to the Class A Shareholder within 2 months of becoming aware that a Change of Control Event has occurred, exercise the Call Option. The date of service of the Option Notice is hereinafter referred to as the "Exercise Date". Such Option Notice shall specify:

(a) the total price payable for the shares and the Loans in accordance with Clause 10.4 (the "Option Price"); and

(b) a date for completion of the sale and purchase of the shares and Loans pursuant to exercise of the Call Option which shall be on a Business Day (a "Business Day" being any day (other than Saturday or Sunday) when banks in London and Luxembourg are open for the transaction of normal business) between 15 and 20 Business Days after service of the Option Notice by the Class A Shareholder, or, if later, on the 7th Business Day after the price payable has been agreed or resolved in accordance with Clause 10.7.

10.5. The price for the shares and Loans to be sold pursuant to the Call Option shall be the market value of the Class B Shareholder's shares and Loans as at the Exercise Date (the market value being determined on the basis of the Class A Shareholder's best estimate in accordance with Clause 10.7).

10.6. The Class B Shareholder shall be bound to sell (or to procure the sale of) the shares and Loans specified in the Option Notice subject only to the receipt of the Option Price and the Class A Shareholder shall be bound to purchase, or procure the purchase by a member of the Class A Shareholder group of, the shares and Loans specified in the Option Notice.

10.7. If, on exercise of the Call Option, the Class B Shareholder does not agree with the market value for the relevant shares and Loans proposed by the Class A Shareholder, it shall serve notice in writing on the Class A Shareholder within 7 days of receipt of the Option Notice setting out its alternative proposal for market value (the "Objection Notice"). Failure to give an Objection Notice within such time limit will mean that the Class B Shareholder is deemed to have accepted the market value proposed by the Class A Shareholder. If the parties do not agree on market value within 15 Business Days of the Objection Notice then:

(i) any party may refer the matter to an independent chartered accountant of international repute with offices in Paris, London and Luxembourg (the "Valuer") (acting as an expert and not as an arbitrator);

(ii) the Valuer shall be agreed upon by the parties or in default of agreement within 10 Business Days after service of a notice on the other party to appoint the Valuer, the Valuer shall be appointed by the President of the Institute of Chartered Accountants in England and Wales on the application of any party (whoever shall first apply);

(iii) the Valuer shall determine the market value of the shares and Loans being sold on a going concern and arm's length basis between a willing seller and a willing buyer and on the basis that each share has the same value corresponding to its proportion of the value of all the shares taken as a whole and that no additional or reduced value is attached to any holding of shares by virtue only of that holding comprising or after purchase conferring or giving rise to a majority or minority of the total issued shares of the Company; and

(iv) the costs of the Valuer shall be borne by each Shareholder as the Valuer determines.

Art. 11.

11.1. It is understood and agreed that only the Class A Shareholder shall have the right to initiate a transfer pursuant to this Clause 11 but subject to the provisions of Clauses 9 and 10.

11.2. If, after the first anniversary of the date of the Shareholders' Agreement, the Class A Shareholder wishes to sell all or part of its shares and Loans (the "Offered Securities") other than to a Class A Shareholder or Class B Shareholder, then the Class A Shareholder shall give 20 Business Days written notice to the Class B Shareholder and shall consult the Class B Shareholder regarding the proposed transfer.

11.3. If following such period of 20 Business Days, the Class A Shareholder decides to proceed with the sale of the Offered Securities to a bona fide independent third party (the "Buyer") on arm's length terms then the Class A Shareholder shall by notice given in writing to the Class B Shareholder and to the Company (the "Sale Notice") set out all relevant details of the Buyer and the general terms on which the sale is expected to proceed and may accompany the Sale Notice by a further notice (the "Drag Notice") requiring the Class B Shareholder to sell the same proportion of its shares and Loans to the Buyer on terms, which are no less favourable including as to price (on a per share and amount of Loan basis) than are applicable to the shares and Loans being transferred by the Class A Shareholder (the "Drag Along Right") as set out in the Sale Notice.

11.4. Completion of the sale of shares and Loans pursuant to an exercise of the Drag Along Right shall take place at the same time, place and on terms no less favourable including as to price (on a per share and amount of Loan basis) as the sale of shares and Loans by the Class A Shareholder to the Buyer. The Class B Shareholder undertakes to execute, or procure the execution of, any documentation required to give effect to the sale of its shares and Loans subject to the exercise of the Drag Along Right.

11.5. As security for its obligations in the event that the Class A Shareholder exercises its Drag Along Right and following delivery of a Drag Notice to the Class B Shareholder and the Company, the Class B Shareholder hereby irrevocably appoints the Company as its lawful attorney with full power and having full authority in the name of and on behalf of the Class B Shareholder to execute all such documents and do all such things as the Class A Shareholder reasonably consider necessary to transfer the shares and Loans to the Buyer, such power of attorney being coupled with an interest shall survive the bankruptcy, dissolution and termination of the Class B Shareholder.

11.6. if following delivery of a Sale Notice and unless the Class A Shareholder has also delivered a Drag Notice, the Class B Shareholder may, within 21 days of the Sale Notice, deliver a written notice to the Class A Shareholder (the "Tag Along Notice") advising it that it wishes the Buyer to acquire the same proportion of its shares and Loans. If the Class B shareholder has served a Tag Along Notice, the Class A Shareholder will not transfer, or procure the transfer of, any shares and Loans to the Buyer without first requiring the Buyer to acquire the same proportion of the shares and Loans held by the Class B Shareholder on the same terms as the Buyer is to acquire the shares and Loans from the Class A Shareholder (the "Tag Along Right").

11.7. If the Tag Along Right is exercised, no Shareholder will enter into any agreement, commitment or understanding with any person which has the effect of providing to any Shareholder consideration of greater value or terms which are more favourable than those applying to the Tag Along Right. The sale of any shares and Loans by the Class B Shareholder to the Buyer shall take place at the same time, place and on the same terms as the sale of shares and Loans by the Class A Shareholder to the Buyer. The Class B Shareholder undertakes to execute, or procure the execution of, any documentation required to give effect to such sale.

11.8. In the event that the Class B Shareholder fails to comply with the requirements of this Clause 11, the Class A Shareholder shall be entitled to sell all of its shares and Loans without complying with the Class B Shareholder's Tag Along Right.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the partners.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers. Class A shareholders shall have the right to present a list of candidates to be appointed by the shareholders as Class A managers and Class B shareholders shall have the right to present a list of candidates to be appointed by the shareholders as Class B manager. The general meeting then shall appoint Class A and Class B managers by choosing three candidates from the A and one from the B list. The managers need not to be Shareholders and can be either private individuals or corporate entities.

They will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

However, in his relations with the Company and the shareholders, but with no binding effect on third parties, the Managers shall not make any transaction and shall take any decision, such as mentioned in Articles 14 and 15, without prior authorization given by the board of managers or the shareholders as the case may be.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of two Managers.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its Class A managers. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members. Class B shareholders will be invited to participate to each board of managers' meeting while they have not requested to appoint a Class B Manager. In such case, Class B shareholder will receive the information to be attached to the call notice of each meeting, will not be able to participate to the vote but will be able to give its non binding opinion on the decision to be taken.

The meetings of the board of managers are convened by any manager by notice given to all managers at least seven Business Days prior to the meeting. A shorter notice period is subject to the written consent by one Class A Manager and one Class B Manager (in case a Class B Manager has been appointed). The notice shall be accompanied by (i) an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting and (ii) copies of any papers to be discussed at the meeting.

Matters not on the agenda, or business conducted in relation to those matters, may not be raised at meeting of managers unless all the managers agree in writing.

Properly convened board meetings may be held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly at the Company's principal place of business in Luxembourg.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager (in case a Class B Manager has been appointed) are present or represented. If a quorum is not present within one hour after the time specified for a board meeting in the notice of the meeting then it will be adjourned for five Business Days at the same time and place. In the event that a board meeting called on proper notice is adjourned once then at the next meeting the quorum will be any three managers.

Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority, provided that at least one Class A Manager votes in favor of the decision.

The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. Board approval will be required, but shall not be limited to the following decisions:

- a) agreeing on the annual strategic plan and any amendments thereto;
- b) any proposal to amend the articles or other constitutional documents of the Company or any subsidiaries of the Company;
- c) the variation, creation, increase, re-organisation, consolidation, sub-division, conversion, reduction, redemption, repurchase, re-designation or other alteration of the authorised or issued share capital of the Company and its subsidiaries, or the variation, modification, abrogation or grant of any rights attaching to any such share capital, except, in each case, as may be expressly required by the Shareholders' Agreement, and to the extent permitted by law;
- d) the creation of any encumbrance over any uncalled capital of, or any other asset of, Company and its subsidiaries or the giving of any guarantee, indemnity or security, or the entry into of any agreement or arrangement having a similar effect by Company or any of its subsidiaries or the assumption by Company or any of its subsidiaries of any liability, whether actual or contingent, in respect of any obligation of any person;
- e) the entry into or creation by the Company or any of its subsidiaries of any agreement, arrangement or obligation requiring the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, or the grant to a person of the right (conditional or not) to require the creation, allotment, issue, transfer, redemption or repayment of, a share in the capital of the Company or any of its subsidiaries (including, without limitation, an option or right of pre-emption or conversion) except, in each case, as may be expressly required or permitted by the Shareholder Agreement, and to the extent permitted by law;
- f) the reduction, capitalisation, repayment or distribution of any amount standing to the credit of the share capital, share premium account, capital redemption reserve or any other reserve of the Company or any of its subsidiaries, or the reduction of any uncalled liability in respect of partly paid shares of the Company or any of its subsidiaries, to the extent permitted by law;
- g) to pass any resolution for the dissolution or winding up of any group Company;
- h) the alteration of the accounting reference date of the Company or any of its subsidiaries or the alteration of the accounting policies except as required by law or applicable regulation;
- i) the entry by the Company or any of its subsidiaries into any partnership or joint venture arrangement with any person;
- j) the Company or any of its subsidiaries incurring or refinancing, or the entry by Company or any of its subsidiaries into any agreement or facility to obtain or refinance, any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing;
- k) forming any subsidiary or acquire shares in any company or participate in, or terminate any participation in, any partnership, joint venture or like arrangement;
- l) the issue of any Call Notice;
- m) the disposal of any shares in a subsidiary;
- n) entering into, and if applicable, renewing of asset management agreement;
- o) any transaction between the Company and its subsidiaries and the Class B Shareholder or any member of the B Shareholder's group of companies; and
- p) any agreement or arrangement of any kind (whether or not legally enforceable) between the Company or any of its subsidiaries and any company controlled by CPI European Fund GP LLC;

q) any agreement or arrangement of any kind (whether or not legally enforceable) between the Company or any of its subsidiaries and any member of the Class B Shareholder's group of Companies.

Art. 15. The following decisions are subject to the prior written consent of the Class A Shareholder and the Class B Shareholder:

- the entering into any transaction or series of related transactions (whether at one time or over a period of time) for the direct or indirect purchase of any real estate (a "Substantial Acquisition" as set out in the Shareholders' Agreement);
- the issuance of a Call Notice to shareholders for an Optional Funding which is not dedicated to the promotion and development of the business of the Company as set out in the Shareholders' Agreement;

Art. 16. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 17. Each Class A Shareholder and Class B Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each Class A Shareholder and Class B Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 19. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholders commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 21. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators. Shareholders or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Second resolution

The sole shareholder resolves to cancel the existing one hundred (100) shares having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred forty-three thousand four hundred Euro (EUR 143,400) through the issue of one hundred thirty-two thousand six hundred forty-five (132,645) Class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and ten thousand seven hundred fifty-five (10,755) Class B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

The one hundred thirty-two thousand six hundred forty-five (132,645) Class A shares have been subscribed by CPI Capital Partners Europe L.P., aforementioned, for an aggregate price of two hundred sixty-five thousand two hundred ninety Euro (EUR 265,290) out of which one hundred thirty-two thousand six hundred forty-five Euro (EUR 132,645) shall be paid into the share capital of the Company and one hundred thirty-two thousand six hundred forty-five Euro (EUR 132,645) shall be paid into the share premium,

here represented by Mr. Bob Calmes, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2007,

The ten thousand seven hundred fifty-five (10,755) Class B shares have been subscribed by Columbus Partners Europe, a simplified joint stock company, having its register office at 24, rue Murillo, 75008 Paris, France, registered under the number B 449 665 090 RCS Paris, for an aggregate price of twenty-one thousand five hundred ten Euro (EUR 21,510) out of which ten thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 10,755) shall be paid to into the share capital of the Company and ten thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 10,755) shall be paid to into the share premium, here represented by Mr. Bob Calmes, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 December 2007;

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith,

The proof that the amount of two hundred eighty-six thousand eight hundred Euro (EUR 286,800) paid up in cash is at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution. Article 6. of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred forty-three thousand four hundred euro (143,400.- EUR) divided into one hundred thirty-two thousand six hundred forty-five (132,645) Class A share quotas of one euro (1. - EUR) each and ten thousand seven hundred fifty-five (10,755) Class B share quotas of one euro (1. - EUR) each."

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CRI Capital Partners Europe L.P., un limited partnership régi par les lois d'Angleterre et du Pays-de-Galles, ayant son établissement principal à New York, 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, NY 10022, Etats-Unis, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays-de-Galles sous le numéro LP 11071, ici représenté par M. Bob Calmes demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2007,

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en qualité d'associé unique de CPI Atlantis Super TopCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, B.P.9, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131513, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg le 16 août 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 octobre 2007 numéro 2307. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»).

Le comparant représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts de la Société;
2. Annulation des cent (100) parts sociales existantes de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante-trois mille quatre cents Euros (EUR 143.400) par l'émission de cent trente-deux mille six cent quarante-cinq (132.645) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et dix mille sept cent cinquante-cinq (10.755) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune; et,
4. Modification subséquente de l'article 6. des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, le comparant, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier totalement les statuts de la Société. Les Statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CPI ATLANTIS SUPER TopCo S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9.

9.1. L'Associé de catégorie A ne peut transférer ses parts sociales, ni les prêts consentis par lui à la Société à un moment ou à un autre (les «Prêts») avant le premier anniversaire de la date du pacte d'associé qui pourra être conclu, à un moment ou à un autre, entre les associés de la Société et diverses autres parties (le «Pacte d'associés»), à moins que, dans chaque cas, le transfert ne soit effectué à un associé de catégorie A ou à un Associé de catégorie B.

9.2. Après le premier anniversaire de la date du Pacte d'associés, l'Associé de catégorie A peut transférer ses parts sociales et/ou Prêts à toute personne, sans préjudice des dispositions de la Clause 10 et sous réserve de la Clause 11 (le cas échéant).

9.3. L'Associé de catégorie B ne peut transférer ses parts sociales ou Prêts au cours de la durée du Pacte d'associés, sauf dans le cas d'un transfert en vertu des Clauses 10 et 11, ou avec l'accord écrit préalable de l'Associé de catégorie A, ou à moins que le transfert ne soit effectué à un Associé de catégorie A ou à un Associé de catégorie B.

9.4. Tout transfert de parts sociales ou de Prêts à un Associé de catégorie A ou à un Associé de catégorie B sera à la condition que le cessionnaire fasse un acte d'adhésion afin d'être lié par les dispositions du Pacte d'associé.

9.5. Sauf en ce qui concerne les transferts de parts sociales ou de Prêts à un Associé de catégorie A ou à un Associé de catégorie B, aucune partie ne pourra transférer quelque part sociale que ce soit, à moins que, dans le même temps, elle ne transfère à la partie cessionnaire la même proportion des Prêts.

Art. 10.

10.1. En cas d'Événement de Changement de contrôle (tel que défini dans le Pacte d'associé), l'Associé de catégorie A pourra exiger de l'Associé de catégorie B qu'il cède la totalité, sauf une, des parts sociales de l'Associé de catégorie B, ainsi que des Prêts de l'Associé de catégorie B (l'«Option d'achat»).

10.2. Avant que ne survienne un Événement de Changement de contrôle, l'Associé de catégorie B notifiera par écrit à l'Associé de catégorie A, dès que possible en pratique, et en tout état de cause au plus tard 2 mois avant tel Événement de Changement de contrôle (la «Notification de Changement de contrôle») qu'un tel événement est susceptible de se produire.

10.3. L'Associé de catégorie A peut, par notification écrite (la «Notification d'option»), devant être effectuée dans un délai d'un mois de la réception de la Notification de Changement de contrôle, ou si aucune Notification de Changement de contrôle n'est transmise à l'Associé de catégorie A dans un délai de 2 mois suivant la date à laquelle l'Événement de Changement de contrôle est intervenu, exercer l'Option d'achat. La date de signification de l'Option de notification est désignée ci-après la «Date d'exercice». Telle Notification d'option spécifiera:

(a) le prix total payable pour les parts sociales et les Prêts, conformément à la Clause 10.4 (le «Prix de l'option»); et

(b) une date pour la conclusion de la vente et l'achat de parts sociales et de Prêts suite à l'exercice de l'Option d'achat, qui sera un Jour ouvrable (un «Jour ouvrable» étant un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques, à Londres et Luxembourg, sont normalement ouvertes) situé entre 15 et 20 Jours ouvrables après la signification de la Notification de l'Option par l'Associé de catégorie A, ou si cet événement est postérieur, le 7e Jour ouvrable après que le prix payable a été convenu, ou a donné lieu à règlement, conformément aux dispositions de la Clause 10.7.

10.5. Le prix des parts sociales et des Prêts devant être cédés conformément à l'Option d'achat sera la valeur de marché des parts sociales de l'Associé de catégorie B et des Prêts à la Date d'exercice (la valeur de marché étant déterminée sur la base de la meilleure estimation de l'Associé de catégorie A, conformément aux dispositions de la Clause 10.7).

10.6. L'Associé de catégorie B sera tenu de céder (ou de pourvoir à la cession) des parts sociales et des Prêts faisant l'objet de la Notification d'option, sous réserve seulement de la réception du Prix d'option, et l'Associé de catégorie A sera tenu d'acheter, ou de pourvoir à l'achat, par un membre du groupe d'Associés de catégorie A, des parts sociales et des Prêts spécifiés dans la Notification d'option.

10.7. Si, à l'exercice de l'Option d'achat, l'Associé de catégorie B conteste la valeur de marché des parts sociales et Prêt concernés, telle que proposée par l'Associé de catégorie A, il le notifiera par écrit à ce dernier dans un délai de 7 jours de la réception de la Notification de l'option, en indiquant sa proposition alternative pour la valeur de marché (la «Notification d'objection»). À défaut de signification de Notification d'objection dans ce délai, l'Associé de catégorie B sera réputé avoir accepté la valeur de marché proposée par l'Associé de catégorie A. Si les parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la valeur de marché dans un délai de 15 Jours ouvrables de la Notification d'objection:

(i) l'une ou l'autre pourra saisir un expert comptable indépendant de renommée internationale disposant de bureaux à Paris, Londres et Luxembourg (l'«Évaluateur») (agissant en qualité d'expert et non d'arbitre);

(ii) l'Évaluateur sera désigné d'un commun accord par les parties, ou à défaut d'accord dans un délai de 10 Jours Ouvrables suivant la signification, à l'autre partie, d'une notification de nomination de l'Évaluateur, celui-ci sera désigné par le Président de l'Institut des experts comptable d'Angleterre et du Pays de Galles (Institute of Chartered Accountants in England and Wales) saisi par l'une ou l'autre des parties (quelle que soit celle qui en fasse la demande la première);

(iii) l'Évaluateur déterminera la valeur de marché des parts sociales et Prêts cédés, sur la base de la pérennité et dans des conditions normales entre un vendeur consentant et un acheteur consentant, et en tenant compte du fait que chaque Part sociale a une valeur identique, correspondant à sa proportion de la valeur de toutes les parts sociales prises dans leur ensemble, et qu'aucune valeur supplémentaire ou moindre n'est attachée à une quelconque participation en parts sociales au seul motif qu'elle constitue, ou après achat, confère ou donne lieu à une majorité ou une minorité du total des parts sociales émises et en circulation de la Société; et

(iv) les coûts de l'Évaluateur seront supportés par chacun des associés, ainsi que ledit Évaluateur en décidera.

Art. 11.

11.1. Il est entendu et convenu que seul l'Associé de catégorie A sera en droit d'initier un transfert conformément aux dispositions de la présente Clause 11, mais sous réserve des dispositions des Clauses 9 et 10.

11.2. Si, après le premier anniversaire de la date du Pacte d'associés, l'Associé de catégorie A souhaite céder tout ou partie de ses parts sociales et Prêts (les «Titres offerts») à une personne autre qu'un Associé de catégorie A ou un Associé de catégorie B, il le notifiera avec un préavis de 20 Jours ouvrables à l'Associé de catégorie B et consultera celui-ci concernant la cession envisagée.

11.3. Si, passé ce délai de 20 Jours ouvrables, l'Associé de catégorie A décide de procéder à la vente des Titres offerts à un tiers indépendant de bonne foi (l'«Acquéreur»), à des conditions normales, l'Associé de catégorie A communiquera à Associé de catégorie B et à la Société, par notification écrite (la «Notification de vente») tous détails pertinents concernant l'Acquéreur, ainsi que les conditions générales auxquelles la vente est supposée avoir lieu, et pourra joindre à la Notification de vente une notification supplémentaire (la «Notification d'entraînement») mettant en demeure l'Associé de catégorie B de céder à l'Acquéreur une proportion identique de ses parts sociales et Prêts, à des conditions non moins

favorables, notamment quant au prix (par Part sociale et sur la base du montant du Prêt) que celles qui s'appliquent aux parts sociales et aux Prêts transférés par l'Associé de catégorie A (le «Droit d'entraînement»), telles que notifiées dans la Notification de vente.

11.4. La conclusion de la vente des parts sociales et des Prêts suite à l'exercice du Droit d'entraînement aura lieu au même moment, au même endroit et à des conditions non moins favorables, notamment quant au prix (par Part sociale et sur la base du montant du Prêt) que ceux de la vente de parts sociales et de Prêts à l'Acquéreur, par l'Associé de catégorie A. L'Associé de catégorie B convient de faire, ou de pourvoir à ce que soient faits, tous actes nécessaires pour donner effet à la vente de ses parts sociales et Prêts faisant l'objet du Droit d'entraînement.

11.5. À titre de garantie des obligations lui incombant lorsque l'Associé de catégorie A exerce son Droit d'entraînement, et après signification, à l'Associé de catégorie B et à la Société, d'une Notification d'entraînement, l'Associé de catégorie B nomme par les présentes, de manière irrévocable, la Société comme son représentant légal, avec tout pouvoir et toute autorité pour faire, au nom de l'Associé de catégorie B et pour son compte, tous actes, et accomplir toutes choses que l'Associé de catégorie A considérera comme raisonnablement nécessaires pour le transfert des parts sociales et Prêts à l'Acquéreur; cette procuration étant associée à une participation, elle survivra à la faillite, à la dissolution ou à la liquidation de l'Associé de catégorie B.

11.6. Après signification d'une Notification de vente, et à moins que l'Associé de catégorie A n'ait également signifié une Notification d'entraînement, l'Associé de catégorie B pourra, dans un délai de 21 jours de la Notification de vente, signifier à l'Associé de catégorie A une notification écrite (la «Notification de vente conjointe») informant celui-ci du souhait que l'Acquéreur achète la même proportion de ses parts sociales et Prêts. Si l'Associé de catégorie B a signifié une Notification de vente conjointe, l'Associé de catégorie A ne procédera pas, ni ne pourvoira, au transfert de parts sociales et de Prêts à l'Acquéreur sans préalablement demander à celui-ci d'acquiescer à la même proportion des parts sociales et Prêts détenus par l'Associé de catégorie B, à des conditions identiques à celles auxquelles ledit Acquéreur doit acheter les parts sociales et Prêts de l'Associé de catégorie A (le «Droit de vente conjointe»).

11.7. En cas d'exercice du Droit de vente conjointe, aucun associé ne conclura aucun accord, ne souscrira aucun engagement ni ne fera aucun accord, avec qui que ce soit, ayant pour effet de procurer à un associé une contrepartie d'une valeur supérieure, ou des conditions plus favorables que celles applicables au Droit de vente conjointe. La vente de toutes parts sociales et de tous Prêts par l'Associé de catégorie B à l'Acquéreur aura lieu au même moment et au même endroit que la vente de toutes parts sociales et de tous Prêts par l'Associé de catégorie A à l'Acquéreur, et à des conditions identiques à celles-ci. L'Associé de catégorie B convient de faire, ou de pourvoir à ce que soient faits, tous actes requis pour donner effet à telle vente.

11.8. Si l'Associé de catégorie B omet de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions de la présente Clause 11, l'Associé de catégorie A sera en droit de céder la totalité de ses parts sociales et Prêts sans tenir compte du Droit de vente conjointe de l'Associé de catégorie B.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 13. La Société est dirigée par un ou plusieurs gérants. Les Associés de catégorie A seront en droit de présenter une liste de candidats à la nomination par les associés, en qualité de gérants de Catégorie A, et les Associés de catégorie B seront en droit de présenter une liste de candidats à la nomination par les associés, en qualité de gérants de Catégorie B. L'assemblée générale nommera alors des gérants de Catégorie A et de Catégorie B, en choisissant trois candidats sur la liste A et un sur la liste B. Il n'est pas nécessaire que les gérants aient la qualité d'associés; il peut s'agir indistinctement de personnes physiques ou morales.

Ils constitueront le conseil de gérance.

Les gérants seront révocables ad nutum, par résolution des associés détenteurs d'une majorité de suffrages.

À l'égard des tiers, les gérants disposeront de tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances, ainsi que pour exécuter et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet de la Société.

Toutefois, dans leurs rapports avec la Société et les associés, mais sans que cela soit opposable aux tiers, les gérants ne pourront faire aucune transaction, ni prendre quelque décision telle que mentionnée dans les articles 14 et 15, que ce soit, sans avoir préalablement obtenu l'accord, selon le cas, du conseil de gérance ou des associés.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera liée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance sera en droit de déléguer ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs agents désignés à cet effet.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation, ainsi que toutes autres conditions pertinentes de telle délégation.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses gérants de Catégorie A. En l'absence du président, l'un des gérants présents sera élu pour en tenir lieu.

Le comité de gérance peut élire l'un de ses membres en qualité de secrétaire. Les Associés de Catégorie B seront invités à participer à chaque réunion du conseil de gérance et cela même s'ils n'ont pas demandé la nomination d'un gérant

de Catégorie B. Dans ce cas, les Associés de Catégorie B recevront les informations devant être jointes à la convocation de chaque réunion; ils ne seront pas en droit de participer au scrutin mais pourront formuler un avis non contraignant concernant la décision à prendre.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant par notification à tous les autres, avec un préavis d'au moins sept jours ouvrables. Tout préavis inférieur est sous réserve d'accord écrit d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B (si un Gérant de Catégorie B a été nommé). La convocation sera accompagnée par (i) un ordre du jour décrivant avec un niveau de détail raisonnable les points qui seront évoqués lors de la réunion; et (ii) des exemplaires de tous documents devant être étudiés lors de la réunion.

Les questions ne figurant pas à l'ordre du jour, ou les affaires conduites en relation avec celles-ci, ne pourront être évoquées lors d'une réunion du conseil de gérance, à moins que tous les gérants n'en conviennent par écrit.

Une réunion régulièrement convoquée du conseil de gérance pourra avoir lieu à tout moment fixé par le conseil, et en tout état de cause, au moins une fois par trimestre, au siège de la Société, à Luxembourg.

Un gérant peut être représenté, lors d'une réunion, par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne délibérera et ne décidera valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration, et sous réserve qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B (si un gérant de Catégorie B a été nommé) soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint dans l'heure suivant le moment indiqué dans la convocation pour la tenue d'une réunion du conseil de gérance, celle-ci sera ajoutée à la même heure et au même endroit, cinq jours ouvrables plus tard. Si une réunion du conseil de gérance régulièrement convoquée est ajournée, le quorum pour la réunion suivante sera de trois gérants.

Toute décision du conseil de gérance sera adoptée à la majorité simple, sous réserve qu'au moins un gérant de Catégorie A vote en faveur de la décision.

Le procès-verbal de la réunion sera signé de tous les gérants présents.

Un ou plusieurs gérants pourront participer à une réunion par conférence téléphonique ou tout moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Telle participation sera réputée valoir présence personnelle à la réunion. Telle décision sera consignée dans une pièce unique, ou plusieurs pièces distinctes, de même contenu, signées de tous les membres ayant participé.

Le conseil de gérance pourra adopter toute résolution par circulaire, l'accord des membres étant exprimé par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, e-mail ou autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal attestant de la résolution. Telles résolutions seront consignées dans une pièce unique, ou plusieurs pièces distinctes, de même contenu, signées de tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'accord du conseil de gérance sera notamment nécessaire pour les décisions suivantes:

- a) l'adoption du plan stratégique annuel, ou de toutes modifications apportées à celui-ci;
- b) toute proposition de modification des statuts ou d'autres documents constitutifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales;
- c) la modification, la création, l'augmentation, la restructuration, la consolidation, la division, la conversion, la réduction, le remboursement, le rachat, la re-désignation ou toute autre transformation du capital social autorisé ou émis par la Société et ses filiales, ou la modification, le changement, l'abrogation ou l'attribution de tous droits attachés à tel capital en actions, sauf dans chaque cas, comme expressément prévu par le Pacte d'associés, et dans la mesure où le droit en vigueur le permet;
- d) la création de tous droits grevant sur tout capital non appelé, ou tout autre actif, de la Société ou de ses filiales, ou l'octroi de toute garantie ou droit à indemnisation, ou la conclusion, par la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales, de tout accord ou arrangement ayant un effet similaire, ou encore, la reprise, par la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales, de tout élément de passif, actuel ou éventuel, en relation avec les obligations d'une personne quelconque;
- e) la conclusion, ou la création, par la Société ou par l'une ou l'autre de ses filiales, d'un accord ou arrangement ou d'une obligation nécessitant la création, l'attribution, l'émission, le transfert, le rachat ou le remboursement, ou encore l'octroi à qui que ce soit (avec ou sans condition), pour exiger la création, l'attribution, l'émission, le transfert, le rachat ou le remboursement d'une part du capital de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales (y compris notamment toute option ou tout droit de préemption ou de conversion), sauf, dans chaque cas, comme expressément requis ou permis par le Pacte d'actionnaires et dans la mesure permise par le droit en vigueur;
- f) la réduction, la capitalisation, le remboursement ou la distribution de tout montant figurant au crédit du capital social, de tout compte de prime d'émission, de toute réserve de rachat du capital ou de toute autre réserve de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales, ou la réduction de tout passif non appelé en relation avec des actions partiellement payées de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales, dans la mesure où le droit en vigueur le permet;
- g) l'adoption d'une quelconque résolution pour la dissolution ou la liquidation d'une Société du Groupe;
- h) la modification de la date de référence comptable de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales, ou la modification des politiques comptables, sauf conformément à la loi ou à la réglementation en vigueur;
- i) la conclusion, par la Société ou par l'une ou l'autre de ses filiales, de tout accord d'association ou de constitution d'une co-entreprise, avec quelque personne que ce soit;

j) l'accroissement ou le refinancement, par la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales, ou la conclusion, par la Société ou par l'une ou l'autre de ses filiales, d'un accord ou d'une facilité, dans le but d'obtenir ou de refinancer, un emprunt ou un autre endettement, ou une dette ayant la nature d'un emprunt;

k) la constitution de toute filiale ou l'acquisition de parts dans une société, ou encore toute prise ou cession de participations dans une société de personnes ou une co-entreprise, ou tout autre dispositif similaire;

l) toute Notification d'option d'achat;

m) la cession de parts dans une filiale;

n) la conclusion et, le cas échéant, la reconduction de tout contrat de gestion d'actifs;

o) toute transaction entre la Société et ses filiales et l'Associé de Catégorie B ou tout membre du groupe de sociétés de l'Associé de Catégorie B;

p) tout contrat ou accord, de quelque nature que ce soit (légalement opposable ou non) entre la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales et toute société contrôlée par CPI European Fund GP LLC; et

q) tout contrat ou accord, de quelque nature que ce soit (légalement opposable ou non) entre la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales et tout membre du groupe de sociétés de l'Associé de Catégorie B.

Art. 15. Les décisions suivantes sont sous réserve d'accord écrit préalable de l'Associé de Catégorie A et de l'Associé de Catégorie B:

- la conclusion de toute transaction ou série de transactions (en une seule fois ou sur une période de temps) pour l'achat, direct ou indirect, d'un quelconque bien immobilier (une «Acquisition importante»), ainsi que stipulé dans le Pacte d'associés);

- toute Notification d'option d'achat à des actionnaires pour un Financement optionnel autre que consacré à la promotion et au développement de l'activité de la Société, ainsi que prévu par le Pacte d'associés.

Art. 16. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 17. Chaque Associé de catégorie A et Associé de catégorie B peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé de catégorie A et Associé de catégorie possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 19. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 21. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'annuler les cent (100) parts sociales existantes de la Société d'une valeur de cent vingt-cinq Euro (EUR 125) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante-trois mille quatre cents Euros (EUR 143.400) par l'émission de cent trente-deux mille six cent quarante-cinq (132.645) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et dix mille sept cent cinquante-cinq (10.755) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Cent trente-deux mille six cent quarante-cinq (132.645) parts sociales de Classe A ont été souscrites par CPI Capital Partners Europe L.P., susmentionnée, à un prix total de deux cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 265.290), dont cent trente-deux mille six cent quarante-cinq Euros (EUR 132.645) sont alloués au capital social de la Société et cent trente-deux mille six cent quarante-cinq Euros (EUR 132.645) sont alloués à la prime d'émission.

ici représenté par M. Bob Calmes demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2007,

Dix mille sept cent cinquante-cinq (10.755) parts sociales de Classe B ont été souscrites par Columbus Partners Europe, une société ayant son siège social au 24, rue Murillo, 75008 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 449 665 090 RCS Paris, à un prix total de vingt-et-un mille cinq cent dix Euros (EUR 21.510), dont dix mille sept cent cinquante-cinq Euros (EUR 10.755) sont alloués au capital social de la Société et dix mille sept cent cinquante-cinq Euros (EUR 10.755) sont alloués à la prime d'émission.

ici représenté par M. Bob Calmes demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 décembre 2007,

lesquelles procurations signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve que le montant de deux cent quatre-vingt-six mille huit cents Euros (EUR 286.800) libéré en numéraire est à la disposition de la Société a été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 6. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quarante-trois mille quatre cents Euros (EUR 143.400) représenté par cent trente-deux mille six cent quarante-cinq (132.645) parts sociales de Classe A de un Euro (EUR 1) chacune et dix mille sept cent cinquante-cinq (10.755) parts sociales de Classe B de un Euro (EUR 1) chacune."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Calmes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/41851. — Reçu deux mille huit cent soixante-huit euros Eur 1% = 2.868.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043089/5770/710.

(080046633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

EXTRAITS

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 décembre 2007, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission de la société KPMG Audit, en tant que Réviseur d'entreprise, avec effet à ce jour. Elle décide de la remplacer par Monsieur Eric Ambrosi, employé privé ayant son, adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes, avec un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2007.

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 janvier 2008, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François Masquelier en tant que Gérant unique, avec effet à ce jour.

- L'Assemblée générale décide de nommer Messieurs Elmar Heggen, François Masquelier, Alain Berwick, Alain Flam-mang et Romain Manneli, employés privés, ayant tous leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, en tant que membres du Comité de gérance, pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Il résulte des délibérations et décisions du Comité de gérance tenu au siège social le 16 janvier 2008, que:

- Le Comité de gérance décide d'élire Monsieur Elmar Heggen, comme Président, pour une période équivalente à celle de son mandat de membre du Comité de gérance, renouvellements compris.

- Le Comité de gérance décide de nommer Monsieur Francesco Costadura, employé privé ayant son adresse profes-sionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, en tant que Directeur, chargé de la gestion journalière, pour une durée indéterminée.

Pour extraits conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043211/1433/34.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07802. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

APP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 70.924.

L'an deux mil huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean-Paul GALLÉ, commerçant, né à Luxembourg, le 17 janvier 1948, demeurant à L-3336 Hellange, 43, rue des Prés;

2) Monsieur Olivier GALLÉ, gradué en Arts de Diffusion, né à Luxembourg, le 4 avril 1973, demeurant à L-5521 Remich, 8, rue Dicks,

représenté par Monsieur Jean-Paul GALLÉ, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 mars 2008.

La procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "APP S.à r.l.", avec siège social à L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol, constituée sous la dénomination de "AUDIO-PRO PRODUCTION S.à r.l.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 16 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 770 du 16 octobre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 11 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 667 du 23 août 2001, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 393 du 22 février 2006, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.924.

II.- Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents euros (EUR 74.500.-) représenté par mille (1.000) parts sociales de soixante-quatorze euros et cinquante cents (EUR 74,50) chacune, qui appartiennent aux associés comme suit:

1.- à Monsieur Jean-Paul GALLÉ, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales,	499
2.- à Monsieur Olivier GALLÉ, préqualifié, cinq cent une parts sociales,	501
Total: mille parts sociales,	1.000

III.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident d'étendre l'objet social de la Société et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts de la Société:

"La société a pour objet la production, la post production, la sonorisation, le montage son, l'achat, la vente et la location de matériel audio-visuel, la formation pour la branche audio-visuelle ainsi que toutes autres prestations de type audiovisuel.

La société a par ailleurs pour objet la vente, l'installation et le contrôle de systèmes de mesurage.

En outre la société a comme objet l'exploitation de centrales téléphoniques pour taxis, l'administration, la gestion et travaux de facturation d'entreprises de transport, l'entretien de véhicules ainsi que l'installation de systèmes de communication.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou de toute autre manière à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600.-), sont à charge de la Société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Paul GALLÉ, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008, Relation: LAC/2008/11284. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 mars 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008043529/222/61.

(080047134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.613.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of January.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 December 2007, to be published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 162,500 (one hundred

sixty-two thousand five hundred Euros) by the issuance of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros);

3. Subscription and payment by Lux European Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of 6,000 (six thousand) new shares in the capital of the Company;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the Company's share capital; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 162,500 (one hundred sixty-two thousand five hundred Euros) by the issuance of 6,000 (six thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting to EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros) by Lux European Holdings S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Contributor").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of 6,000 (six thousand) New Shares by the contribution in cash amounting to EUR 150,000 (one hundred fifty thousand Euros).

A proof of such subscription has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Lux European holdings S.à r.l.: 6,500 (six thousand five hundred) shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to accordingly amend the article 8 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 162,500 (one hundred sixty-two thousand five hundred Euros), represented by 6,500 (six thousand five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about 2,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Lux European Holdings Subsidiary S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 18 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique est présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société d'une valeur de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 162.500 EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 6.000 (six mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros);

3. Souscription et paiement par Lux European Holdings S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg, sise au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolutions

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolutions

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à un montant de 162.500 EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 6.000 (six mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire s'élevant à 150.000 EUR (cent cinquante mille euros) par Lux European Holdings S.à r.l., une société constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l' "Apporteur").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des 6.000 (six mille) Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire s'élevant à 150.000 EUR (cent cinquante mille euros).

Une preuve d'une telle souscription a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des affirmations et résolutions précitées, l'actionnariat de la Société est maintenant composé de:

a. Lux European Holdings S.à r.l.: 6.500 (six mille cinq cents) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des affirmations et résolutions précitées et l'apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est établi à 162.500 EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 6.500 (six mille cinq cents) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 2.500.- Euros.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 janvier 2008, Relation LAC/2008/4145. — Reçu sept cent cinquante euros (750,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043525/211/155.

(080047192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

CBFI Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.343.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on eleventh of March.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CBFI Participations BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Register of Commerce Amsterdam under number 34296289, represented by Mextrust B.V., as director, with professional address at Prins Bernhardplein 200 in 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, here represented by Mr. Ron W. Bakker and Mr. O.J.A. de Nap, acting in its capacity as sole shareholder;

here represented by Mrs Martine Linster, employee, professionally residing at 58, rue Charles Martel in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam on 11 March 2008.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "CBFI Participations I S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial

assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at one million euro (EUR 1,000,000), represented by ten thousand (10,000) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) per share each. Shares may be issued with a share premium and in addition to the Company's share capital, issue premiums have been paid in an amount of eight hundred eighty three million four hundred seventy-seven thousand two hundred euro (EUR 883,477,200)

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital. At least one of the managers must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers;

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by: any manager or any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

All meetings of the board of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company, provided that the relevant call is initiated from the Grand Duchy of Luxembourg. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by CBFi Participations BV, prenamed, and the capital of one million euro (EUR 1,000,000) and the share premium have been fully paid-up by contribution in kind which consists of all the assets and liabilities of CBFi Participations BV, existing at the date of the present contribution, having a value of eight hundred eighty four million four hundred seventy seven thousand two hundred euro (EUR 884,477,200).

The value of the assets and liabilities contributed to the Company by CBFi Participations BV and their free transferability are confirmed by a valuation certificate established by Fortis Intertrust (Netherlands) B.V., in his/her capacity as manager of CBFi Participations BV.; Fortis Intertrust (Netherlands) B.V. here represented by Mr P. de Langen and Mr Ron W. Bakker, acting as statutory directors. The assets and liabilities of CBFi Participations BV at the date of the present deed are further listed in a proforma balance sheet, and the accuracy of such balance sheet is confirmed by prenamed.

The valuation certificate and the confirmation of free transferability as well as the proforma balance sheet, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Capital duty

The contribution in kind consists of all the assets and liabilities, of a company having its registered office in the European Union, and therefore the Company refers to Article 4-1 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mr Hans de Graaf, manager, whose professional address is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg; and

Mr Eric Magrini, manager, whose professional address is at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg; and

2. the registered office is established at 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CBFi Participations BV, une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 3426289, représentée par Mextrust B.V., comme directeur, ici représentée par M. Ron W. Bakker et M. O.J.A. van der Nap, avec adresse professionnelle à Prins Bernhardplein 200 à 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, agissant en tant qu'actionnaire unique;

ici représentée par Madame Martine Linster, employée, avec adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 11 mars 2008.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "CBFI Participations I S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000) représenté par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune. Des parts sociales peuvent être émises avec une prime d'émission et, en plus du capital social, des primes d'émission ont été payées à concurrence d'un montant de huit cent quatre vingt trois millions quatre cent soixante dix sept mille deux cents euros (EUR 883.477.200.-)

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Au moins un gérant doit être résident au Grand-Duché de Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant ou deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social, pourvu que l'origine de l'appel est du Grand-Duché du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Le capital social d'un million d'euros (EUR 1,000,000) et la prime d'émission ont été intégralement libérées par apport en nature constitué par l'intégralité des actifs et passifs de CBFi Participations BV représentant 100% des actifs et passifs de cette société, existant au jour du présent apport, ayant une valeur de huit cent quatre vingt quatre millions quatre cent soixante dix sept mille deux cents euros (EUR 884.477.200.-).

Les actifs apportés sont librement cessibles et les passifs sont librement transférables ainsi qu'il a été confirmé par un certificat d'évaluation émis par Fortis Intertrust (Netherlands) B.V., agissant dans sa capacité de gestionnaire de CBFi Participations BV.; Fortis Intertrust (Netherlands) B.V. ici représenté par M. P. de Langen et M. Ron W. Bakker, agissant comme gérants. Les actifs et passifs de CBFi Participations BV en date de la présente sont renseignés dans un bilan proforma et dont le caractère exact est confirmé par les prénommés.

Le certificat d'évaluation et la confirmation de l'associé unique, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Droit d'apport

L'apport en nature représentant la totalité du patrimoine d'une société ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 7.000.- (sept mille euros).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée;

M. Hans de Graaf, directeur, dont l'adresse professionnelle est 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, et

M. Eric Magrini, dont l'adresse professionnelle est 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, et

2. le siège social de la société est établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LINSTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. Relation: LAC/2008/10578. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008043530/242/390.

(080047896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Wacker Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.968,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.243.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4129368;

hereby represented by Mr. Gaël Castex, attorney at law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of Wacker Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1125 on 9 June 2006 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation were amended the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, of 10 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2458 on 30 December 2006.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand six hundred thirty euro (EUR 25,630.-) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares, with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, to sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 68,968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each.

2. To issue five hundred fifty (550) new shares so as to raise the number of shares from nine hundred thirty (930) shares to one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of five hundred fifty (550) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each by Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., prenamed (the "Subscriber") by a contribution in cash and to allocate five hundred fifty (550) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five thousand six hundred thirty euro (EUR 25,630.-) so as to raise it from its current amount of forty-three thousand three hundred thirty-eight euro (EUR 43,338.-) represented by nine hundred thirty (930) shares, with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60), to sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 68,968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue five hundred fifty (550) new shares so as to raise the number of shares from nine hundred thirty (930) shares to one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription/Payment

Thereupon, now appears Mr. Gaël Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given on March 12th, 2008.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to five hundred fifty (550) new shares of the Company with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-five thousand six hundred thirty euro (EUR 25,630.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at sixty-eight thousand nine hundred sixty-eight euro (EUR 68,968.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a nominal value of forty-six euro and sixty cents (EUR 46.60) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,700.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4129368;

ici représentée par M. Gaël Castex, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de Wacker Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1125 du 9 juin 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 10 novembre 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2458 du 30 décembre 2006.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-cinq mille six cent trente euros (EUR 25.630,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune.

2. Emission de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf cent trente (930) parts sociales à mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune par Walton Qualified RBM Investors V, L.L.C., susmentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le "Souscripteur"), par un apport en numéraire et attribution de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt-cinq mille six cent trente euros (EUR 25.630,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-trois mille trois cent trente-huit euros (EUR 43.338,-) représenté par neuf cent trente (930) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de neuf cent trente (930) parts sociales à mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu M. Gaël Castex, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 12 mars 2008.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt-cinq mille six cent trente euros (EUR 25.630,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-huit mille neuf cent soixante-huit euros (EUR 68.968,-) divisé en mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante-six euros et soixante cents (EUR 46,60) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.700.- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont Acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2008, Relation LAC/2008/11104. — Reçu cent vingt-huit euros quinze cents (128,15 €).

Le Receveur (signé): FRANCIS SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043526/211/173.

(080047179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Finba Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 84.622.

In the year two thousand eight, on the eleventh of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FINBA LUXEMBOURG S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 1, rue du Potager, trade register Luxembourg section B number 84.622, incorporated by deed dated on November 23rd 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 431 of 18th March 2002.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary clerk residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Meike Lakerveld, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the nine million four hundred and fifty-two thousand (9,452,000) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the date of the annual general meeting into the second Wednesday of June at 12.00 p.m.;
2. Decision to change the articles of association with respect to the change of the date of the annual general meeting;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 13 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 12.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINBA LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue du Potager, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84622, constituée suivant acte reçu le 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 431 du 18 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Meike Lakerveld, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les neuf millions quatre cent cinquante-deux mille (9.452.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le deuxième Mercredi de juin à 12.00 heures.;
2. Modification subséquente de l'article relatif à la date de l'assemblée générale annuelle.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

46455

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, M. Lakerveld, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008, LAC/2008/10978. — Reçu 12.- € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043521/211/95.

(080047361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**H.B.N. Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Cotratech S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COTRATECH S.A.", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée par acte notarié en date du vingt et un décembre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 149 du 16 février 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc HOUTHOOFT, gérant de société, demeurant à B-6880 Bertrix,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie BASTIN, employée, demeurant à B-6880 Bertrix.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en "H.B.N. Services S.A."
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts.
3. Transfert du siège social de la société de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
4. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge.
5. Nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateur:
 - Monsieur Marc HOUTHOOFT, gérant de société, né à Libramont-Chevigny le 10 décembre 1974, demeurant à B-6880 Bertrix, 42, rue de la Courbeure,
 - Madame Nathalie BASTIN, employée, née à Libramont-Chevigny le 29 juillet 1975, demeurant à B-6880 Bertrix, 42, rue de la Courbeure,
 - Madame Sabrina ROLIN, employée, née à Messancy le 8 août 1972, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers, 2, route de Torgny.
6. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge.
7. Nomination en qualité de commissaire aux comptes la société:
 - Fiscobelux S.A., ayant son siège social à L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise, sous le numéro du registre du commerce B60852.
8. Changement de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet les prestations de services dont les services en matière de secrétariat, l'assistance administrative, et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

9. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en "H.B.N. Services S.A." et de fixer le siège social de la société à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de H.B.N. Services S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs de la société, savoir:

- Monsieur Raymond LE LOUREC, conseil économique et fiscal, né à Morlaix le 12 juillet 1946, demeurant L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîches,
 - Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant à Luxembourg,
 - Monsieur Jean-Paul FRANK, expert comptable, demeurant à Luxembourg,
 - ainsi que de Monsieur Christophe FRESING en sa qualité d'administrateur délégué,
- et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la société:

- Monsieur Marc HOUTHOOFT, gérant de société, né à Libramont-Chevigny le 10 décembre 1974, demeurant à B-6880 Bertrix, 42, rue de la Courbeure,
 - Madame Nathalie BASTIN, employée, née à Libramont-Chevigny le 29 juillet 1975, demeurant à B-6880 Bertrix, 42, rue de la Courbeure,
 - Madame Sabrina ROLIN, employée, née à Messancy le 8 août 1972, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers, 2, route de Torgny,
- la durée de leur mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, savoir:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, registre du commerce B 25.797 et de lui donner décharge.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

Fiscobelux S.A., société anonyme ayant son siège social à L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60.852.

La durée de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services dont les services en matière de secrétariat, l'assistance administrative, et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évaluée à environ mille EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HOUTHOOFT, B. TASSIGNY, N. BASTIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. LAC/2008/10520. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043523/220/123.

(080047330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.594.

In the year two thousand eight, on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

British Overseas Bank Nominees Limited, having its registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N 2TH,

here represented by Mrs Madeline BOUCHER, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 10, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg One) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name "Luxco 14 S.à r.l." by a deed of the undersigned notary on April 2, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1094 of June 7, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on July 20, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2044 of September 20, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to decide to change the object of the Company and to amend article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The object of the Company is the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and non-commercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial, financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

British Overseas Bank Nominees Limited, ayant son siège social au Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N 2TH,

ici représentée par Madame Madeline BOUCHER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg One) S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination "Luxco 14 S.à r.l." suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 du 7 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2044 du 20 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et de changer l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BOUCHER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. LAC/2008/10517. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043518/220/99.

(080047402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

In the year two thousand eight, on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

British Overseas Bank Nominees Limited, having its registered office at Waterhouse Square, 138-142 Holborn, London EC1N 2TH,

here represented by Mrs Madeline BOUCHER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 10, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg Two) S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name "Luxco 15 S.à r.l." by a deed of the undersigned notary on April 2, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1094 of June 7, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on June 28, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1997 of September 15, 2007;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company and to amend article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

” **Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The object of the Company is also the purchase, directly or indirectly, letting, sale and development of investments in commercial and non-commercial property in Germany or such other country as the managers shall agree as well as the administration and management of such investments.

The Company may borrow in any kind or form and grant security and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial, financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

British Overseas Bank Nominees Limited, ayant son siège social au Waterhouse Square, 138-142 Holborn, Londres EC1N 2TH,

ici représentée par Madame Madeline BOUCHER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (Luxembourg Two) S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination «Luxco 15 S.à r.l.» suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 du 7 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1997 du 15 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et de changer l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a encore pour objet l'acquisition, directe ou indirecte, la location, la vente et le développement d'investissements en biens commerciaux et non commerciaux en Allemagne ou en d'autres pays suivant décisions des gérants, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

46461

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BOUCHER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. LAC/2008/10518. — Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008043519/220/99.

(080047408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

Futech Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 112.908.

Extrait des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 19 mars 2008

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

De transférer le siège social de la société vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043491/5863/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "D.D.B. S.A." avec siège social à L-9942 Basbellain, maison 15,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C No 507 du 09 octobre 1996, page 24.294,

modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 01 juin 2006, publié au Mémorial C No 1768 du 21 septembre 2006, page 84823.

RCS B 101856

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Daniel BOURGUIGNON, administrateur de société, demeurant à L - 9942 Basbellain, maison 15.

Le président choisit comme secrétaire Madame Maria Grazia MONTAGNA, administrateur de société, demeurant à L-9942 Basbellain, maison 15, et comme scrutateur Monsieur Kenny BOURGUIGNON, administrateur de société, demeurant à B - 6698 Grand-Halleux, Mont 3.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre de jour:

Modification de l'année sociale de la société et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 8 des statuts

Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'année sociale est modifiée et l'alinéa 1^{er} de l'article 8 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. alinéa 1^{er}.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.»

Les frais de la présente sont à charge de D.D.B. S.A. Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Montagna, Bourguignon, D. Bourguignon, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 19 mars 2008, Relation: CLE/2008/190. — Reçu douze euros (€12,00.-).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21 mars 2008.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2008043138/238/50.

(080046510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Boa Nova S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 39, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 80.389.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008043150/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02461. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Cece Services de Bureau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 20.364.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à r.l. CECE SERVICES DE BUREAU, avec siège social à L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Kamilla LADKA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 22 février 2008 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme.

Maître Kamilla LADKA

Le liquidateur

Référence de publication: 2008043158/6533/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.900.

Par résolutions datées du 12 décembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Simon Cheung, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 26 novembre 2007.

- Nomination de Monsieur Colin Chanter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 26 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 26 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Référence de publication: 2008043460/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Société Européenne pour le Développement S.A.-SEDEV, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.298.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société MADAS S.à r.l. représentée par son représentant permanent Monsieur Alain RENARD. La société MADAS S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 11 février 2008.

SOCIETE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT S.A. - SEDEV

FINDI S. à r.l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008043470/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

DJE Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 90.412.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2007 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

46464

Luxembourg, den 18. März 2008.
Für DJE Investment S.A.
DZ BANK International S.A.
V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2008043440/1367/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07480. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.932,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 janvier 2008 que:

- le siège social de la Société est transféré du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence étant faite à la publication du 5 mars 2008 n° L080035432.05, il est à noter que la date de prise d'effet du transfert du siège est celle du 28 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043485/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 24 janvier 2008 que:

- le siège social de la Société est transféré du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Référence étant faite à la publication du 5 mars 2008 n° L080035431.05, il est à noter que la date de prise d'effet du transfert du siège est celle du 28 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043486/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.
